

PROJET D'ETABLISSEMENT

Les Fripouilles



12 rue Bayard 42600 SAVIGNEUX
lesfripouilles@wanadoo.fr
Tel : 04 77 58 47 86

SOMMAIRE

Table des matières

Préface.....	2
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	4
PROJET D'ACCUEIL.....	8
PROJET EDUCATIF.....	14
1ère partie	15
Répondre aux besoins physiologiques, affectifs et émotionnels de l'enfant.	15
Accueillir les besoins affectifs et émotionnels de l'enfant.....	16
Alimentation.....	17
Le Sommeil	19
Motricité Libre.....	21
Les soins apportés à l'enfant.....	22
2ème partie	23
Proposer à l'enfant un espace de vie dédié à la découverte, au jeu et au partage.....	23
Aménager l'espace pour jouer librement	24
Eveil Culturel et Artistique.....	27
La nature:.....	30
3 -ème PARTIE	33
Faire valoir la place des familles pour favoriser la continuité éducative	33
L'accueil des Familles : Du premier contact aux échanges quotidiens	34
Au quotidien :	35
4ème partie Travailler en équipe en vue d'une cohérence éducative.....	36
Le travail d'équipe, comment il se définit et s'organise aux Fripouilles ?	37
Développement des compétences et analyse des pratiques.....	38
L'accueil des nouveaux professionnels et l'accueil des stagiaires	39

Préface

Ce projet éducatif est le fruit d'une réflexion en équipe, il s'appuie sur des valeurs énoncées par chaque professionnelle servant de socles dans nos pratiques quotidiennes et de fil conducteur. Il est également en lien avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant en date de septembre 2021, précisant le cadre d'accueil énoncé dans le nouveau décret.

*Respect de l'enfant en tant que personne
/individu à part entière*

Être accueillante

**Offrir à l'enfant un lieu de vie neutre et
d'expérimentation**

**Confiance, affectivité et empathie, écoute et
accompagnement.**

Partage et plaisir, émerveillement

Préambule

Le projet d'établissement présente les orientations de l'association **Les Fripouilles**. Il est le fruit d'une réflexion d'équipe qui à travers la déclinaison de ses pratiques éducatives définit la place de l'enfant et de sa famille dans cette collectivité qu'est *la crèche*. Il se compose d'un projet social et développement durable, d'un projet d'accueil et d'un projet éducatif et répond aux missions d'état en se conformant aux textes suivants :

- Code de la Santé Publique : articles L 2324.1 à L 2324.4
- Décret n° 92-785 du 6 août 1992 relatif à la protection Maternelle et Infantile
- Décret n° 2006-1753 du 23 décembre 2006 relatif à l'accueil des jeunes enfants bénéficiaires de certaines prestations sociales et à la composition de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.
- Décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le Code de la Santé Publique (dispositions réglementaires).
- Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.
- Circulaire n° 83-22 du 30 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches et à l'intégration des conseils de crèche.
- Lettre circulaire CNAF n° 2014-09,2019-005.
- Décrets n° 2021-1131 et 2021-1132 du 30 août 2021 relatifs aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants (JO 31/08/2021).
- Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

La rédaction de ce dernier s'appuie :

Sur des valeurs communes aux membres de l'équipe selon l'idée que la crèche est pour l'enfant :

- * Un lieu d'éveil, de vie dans lequel il doit s'épanouir et grandir en confiance et en toute sérénité.
- * Un lieu d'accueil et d'écoute pour sa famille
- * Un lieu pour découvrir, partager, jouer, s'exprimer, prendre plaisir.
- * Un lieu collectif dans lequel il reste singulier.

Et s'inspire en toile fond de cette citation de **Janusz Korczak**

Vous dites : " C'est épuisant de s'occuper des enfants." Vous avez raison. Vous ajoutez : " Parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser. " Là, vous vous trompez. Ce n'est pas tant cela qui fatigue le plus, que le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre. Pour ne pas les blesser. »

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



➤ **Projet social**

Implantation géographique :

La crèche **Les fripouilles** se trouve dans la ville de Savigneux, département de la Loire au cœur du forez. Cette commune est à environ 40 km de Saint-Etienne et à un peu plus d'une centaine de kilomètres de Lyon et Clermont-Ferrand. Elle compte 3 500 habitants, et est en pleine croissance démographique. En effet grâce à sa situation géographique bien desservie, ses équipements, son tissu socio-économique, son agriculture, Savigneux est une commune particulièrement dynamique où on y trouve une certaine qualité de vie.

Plus particulièrement, La crèche **Les fripouilles** ouverte depuis 2005 est fruit d'une réflexion d'un collectif de parents afin de pallier l'absence de mode sur la commune malgré une forte évolution démographique. Son implantation à proximité de l'école maternelle et primaire facilite le quotidien des familles ayant des enfants en bas âge et en âge scolaire.

Partenariats et réseaux :

La crèche a des partenariats avec :

La **CAF** : Sur un plan financier par la signature d'une convention d'objectifs et de financement déterminant les modalités de versement de la prestation de service unique (subvention). De ce fait, elle joue un rôle de contrôle du financement public. Puis sur un versant technique, au niveau de la mise en œuvre de la convention et plus largement de la politique d'action sociale et familiale.

- La **Mairie de Savigneux** : Sur un plan financier par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens (subvention) et puis technique par la signature d'un bail locatif. Ponctuellement, des projets communs en direction des familles et des enfants du territoire sont réalisés.
- La **PMI** (protection maternelle infantile) partenaire technique au niveau de la mise en œuvre du décret petite enfance avec une mission de contrôle. Mais aussi un rôle de conseil au niveau de l'accueil des enfants et de leurs familles et en termes de prévention.
- La médiathèque communale et départementale ainsi que la ludothèque, acteurs culturels du territoire

La structure s'inscrit également dans un réseau :

- Le **CAMPS** (centre d'action médico-social) de MONTBRISON et coup de pouce en accompagnement et prévention pour les enfants en situation de handicap.
- Les autres structures petites enfances du Montbrisonnais.

Participation des familles et soutien à la parentalité :

L'association gestionnaire est composée de parents, la place des familles est donc centrale. Au quotidien, les membres du personnel accompagnent chacune d'entre elles dans une démarche d'accompagnement avec la notion que chaque famille est singulière et que chaque parentalité est unique.

Aussi, les différentes modalités du règlement de fonctionnement leur permettent de concilier vie familiale, professionnelle et sociale. Deux places sont réservées pour l'accueil d'enfants de familles en situation d'insertion sociale et professionnelle.

De même, les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique peuvent être accueillis selon les possibilités de l'établissement et après avis du médecin de la structure.

De façon générale, ponctuellement des actions de soutien à la parentalité sont organisées. (Affichage, conférence, documentation à disposition.).

➤ Le développement durable au quotidien

Il nous paraît évident que l'on ne peut parler des besoins d'un enfant en tant qu'adulte en devenir, sans se soucier de l'impact de nos pratiques dans leur ensemble sur sa santé et sur l'environnement dans lequel il évolue et sera amené à évoluer.

Depuis 2010, la structure s'est engagée à revoir ses pratiques en vue de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Pour amorcer ce changement, un groupe de travail composé de parents et de professionnels avait été créé pour définir les grands axes. Depuis cette démarche perdure dans le temps et s'ancre au quotidien en toile de fond.

Au niveau alimentaire :

La cuisine est faite sur place avec des produits variés respectant les saisons par exemple les enfants ne mangeront pas de tomates en hiver ou pas de clémentines en été.

Le choix des fournisseurs privilégie :

- Les circuits courts, producteurs à moins de 20 kms de la crèche, boulangerie et boucherie Savignolaise.
- L'agriculture biologique (pommes de terre, yaourts, confitures...) ou raisonnée (légumes de saison, pommes et compotes)
- Epicerie de préférence biologique.

Pour certains produits type poissons, épinards... nous avons la nécessité de nous fournir chez des industriels mais nos choix s'orientent vers un label de production durable.

Au niveau de l'hygiène :

Pour le nettoyage des surfaces, nous privilégions le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude et le liquide vaisselle. Pour les sols nous utilisons deux fois par semaine un détergent écolabel afin de garantir un nettoyage suffisant du fait de l'usage collectif.

La désinfection des surfaces (cuisine, biberonnerie et salle de change) et des jouets se fait à la vapeur.

- Les couches fournies sont labélisées écolabel et la base lavante servant au change est neutre.

Au niveau du matériel :

Le choix du matériel pédagogique, les fournitures en direction des enfants et les matériaux généraux (éclairage, peinture ect..) correspondent aux normes en vigueur et s'inscrivent autant que possible dans notre démarche de développement durable. Par exemple, utilisation de jouets de seconde main.

- Différentes propositions éducatives tel que la pâte à modeler sont faits « maison » ou à partir d'objets de récupération.

Au niveau de la gestion des déchets :

- Nous utilisons des mouchoirs en tissus à la place de ceux en papier,
- Nous recyclons les bavoirs usagés en « débarbouillettes ».

Tout en garantissant les apports nutritifs nécessaires aux enfants, les quantités d'aliments cuisinés sont pesées afin de limiter le gaspillage alimentaire.

- Un compost est également réalisé et permet aux épluchures de légumes et autres déchets végétaux non cuisinés, de servir d'engrais naturel pour le jardin de la crèche.
- Des bacs de tri sélectifs sont installés dans les pièces de vie.

PROJET D'ACCUEIL



Les prestations d'accueil.

➤ Généralités :

La crèche « Les Fripouilles » accueille les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans, du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45.

La structure est fermée comme suivant :

- Les jours fériés
- 3 semaines en été
- 1 semaine pendant les vacances de Noël
- 1 semaine pendant les vacances de printemps
- 1 à 2 ponts par an selon le calendrier
- 1 journée par an pour des réunions pédagogiques ou formation du personnel

Chaque année, un calendrier des fermetures est établi, annoncé aux familles lors de l'assemblée générale et affichée à la rentrée de septembre.

➤ Modalités d'Accueil :

Plusieurs types d'accueil sont proposés en fonction des besoins des familles et l'enfant est inscrit dans la structure selon un contrat établi avec les parents suivant une réservation d'heures.

Aussi afin de respecter au mieux le rythme des enfants, il est préférable que la prise en charge d'un enfant sur une semaine n'excède pas plus de 50h.

L'accueil régulier :

Les besoins d'accueil sont connus à l'avance et récurrents. Des heures complémentaires peuvent être accordées dans la limite des places disponibles.

L'accueil atypique :

Les besoins d'accueil ne peuvent pas être connus des parents au moment dès l'inscription mais restent récurrents.

Accueil occasionnel :

Les besoins d'accueil sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

La réservation se fait, selon les places disponibles.

Accueil exceptionnel ou d'urgence :

Les besoins d'accueil ne peuvent être anticipés.

Il peut s'agir, dans la plupart des cas, d'un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure.

Accueil périscolaire

L'établissement propose, pour les enfants scolarisés à Savigneux, ayant été accueillis dans la structure et dont les deux parents travaillent :

- Un accueil périscolaire avant 8h30 et après 16h30, dans la mesure où les familles ont besoin d'un accueil au-delà des horaires de l'accueil périscolaire mis en place par la mairie, ou si l'enfant n'a pas encore 3 ans et/ou selon les disponibilités de la structure.
- Un accompagnement à la scolarisation : pendant le 1^{er} trimestre de sa scolarisation selon les disponibilités de la structure ou si l'enfant n'a pas encore 3 ans. Le personnel de l'établissement peut aller chercher l'enfant à l'école à 11h30 et l'enfant est accueilli à la crèche l'après-midi.

Ces accueils peuvent se faire en régulier ou en occasionnel et le nombre d'enfants accueillis ne peut excéder 5/6, la priorité étant accordée aux plus jeunes.

1. L'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.

Les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique peuvent être accueillis dans l'établissement après avis du médecin de la structure et dans la mesure où son handicap ou sa maladie sont compatibles avec :

- La vie de l'établissement
- L'agencement des locaux
- Le personnel (nombre et qualification)
- Le matériel spécifique nécessaire

Un document de conduite à tenir ou un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est réalisé en concertation avec les parents, la directrice, l'infirmière et le médecin de la structure. Il définit les modalités d'accueil (soins spécifiques), les objectifs pour l'enfant et la famille et est valable 1 an maximum.

2. Présentation des compétences professionnelles.

Toute personne de l'équipe éducative accueille les jeunes enfants et leur famille en favorisant un climat de confiance et de dialogue.

Elle veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants en proposant un espace de vie adapté aux besoins de chacun.

L'effectif du personnel placé auprès des enfants est au minimum d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

Il est composé de personnes diplômées et qualifiées conformément au décret du 7 juin 2010. **Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel ne peut être inférieur à 2.**

➤ L'équipe :

L'équipe pluridisciplinaire compte quatorze membres, venant de différents parcours de formation favorisant un partage de compétences et un échange de savoir-faire.

Elle se compose de la manière suivante :

➤ Une directrice

Elle assure :

La gestion administrative, comptable et financière de la structure

La sécurité des personnes et des biens de la structure (Santé, Hygiène et Sécurité de l'établissement)

La gestion et l'animation des ressources humaines

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement

L'accueil des familles et sa qualité

Elle établit et entretient les relations avec les partenaires institutionnels (CAF, MSA, PMI, MAIRIE)

Elle collabore avec le conseil d'administration : Elaboration du règlement intérieur, participation aux décisions de l'association par l'apport de sa compétence technique dans la gestion globale de l'association.

➤ Une infirmière, directrice adjointe et référent santé inclusif

Elle est garante du suivi de la santé, de l'alimentation et du respect des règles d'hygiène au sein de la structure. Elle joue auprès de l'équipe et des familles un rôle de relais, d'information, de prévention dans ces domaines.

Elle assure les soins quotidiens

Elle participe à l'élaboration et à l'évolution des projets de la structure, notamment au projet d'établissement.

➤ L'éducatrice de jeunes enfants

Elle est garante de la mise en œuvre du projet d'établissement, elle contribue activement à son évolution.

Elle joue auprès de l'équipe un rôle de relais, de formation et de moteur dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de la structure.

Ses fonctions se situent à 3 niveaux : éducation, prévention et coordination

Elle assure les soins quotidiens

➤ L'auxiliaire de puériculture

Elle participe à l'élaboration et à l'évolution des projets de la structure, notamment au projet d'établissement.

Elle assure les soins quotidiens ainsi que l'administration des médicaments selon les protocoles en vigueur.

➤ L'aide-maternelle

Elle participe à l'élaboration et à l'évolution des projets de la structure, notamment au projet d'établissement.

Elle assure les soins quotidiens

➤ La cuisinière

Elle est chargée de la confection des repas et de la gestion du stock de l'alimentaire. Elle élabore les menus en collaboration avec l'infirmière ou la directrice.

➤ L'agent d'entretien

Elle est chargée de l'entretien des locaux, du matériel, du linge et des jouets.

➤ Développement des compétences :

Les connaissances sur le développement de l'enfant s'actualisent régulièrement et parallèlement les pratiques évoluent. Pour s'adapter au plus près des besoins spécifiques liés à l'accueil du jeune enfant et de sa famille, le personnel participe régulièrement à des formations sur des thématiques variées telles que l'alimentation, les neurosciences, l'accueil de la parentalité, la libre exploration motrice... Le professionnel choisit le thème en fonction de ses aspirations professionnelles.

Il renforce ainsi ses compétences et développe une identité professionnelle propre. L'analyse des pratiques professionnelles mise en place au sein de la structure vient accentuer ce travail de réflexion.

PROJET EDUCATIF



Première partie

Répondre aux besoins physiologiques, affectifs et émotionnels de l'enfant.

Accueillir les besoins affectifs et émotionnels de l'enfant

➤ Concept

Le développement affectif de l'enfant fait référence à ses émotions, ses sentiments, tout ce qui touche à son bien-être émotionnel et à son psychisme. Il est question de besoins personnels et de la façon dont il les exprime en tant qu'individu unique.

➤ En pratique

Prendre soin de l'enfant, c'est à la fois prendre soin de lui physiquement mais aussi psychiquement, à la crèche l'un ne peut se dissocier de l'autre. Nous pensons le soin au sens large s'agissant de se soucier de l'autre, de s'occuper de, de se sentir concerné par. Cela s'applique à tous les enfants quel que soit leur âge, leur histoire et leur genre.

De la part du professionnel cela nécessite de se mettre à la hauteur des émotions de l'enfant, de les reconnaître, de les accepter et de les accompagner. Porter, écouter, verbaliser, câliner, consoler, rassurer sont autant d'attitudes essentielles au quotidien.

➤ La posture du professionnel :

La posture du professionnel est primordiale, il se doit d'être disponible et sécurisant. Répondre à ce besoin de sécurité ne peut se faire qu'à travers un cadre porté par des limites claires dont le professionnel est garant. Ce dernier doit savoir comprendre, entendre, sans pour autant tout accepter. Pour nous, savoir dire « non », garantit la sécurité affective de l'enfant.

Alimentation

Besoin fondamental pour la croissance physique de l'enfant, l'alimentation est aussi le premier support de rencontre avec l'autre. De l'allaitement aux premières cuillères, elle occupe une place importante dans la vie de l'enfant et nous faisons des temps de repas, des moments conviviaux, adaptés et de qualité.

La cuisine est faite sur place, selon les recommandations nutritionnelles, avec des produits variés, respectant les saisons, ce qui favorise la découverte du goût et des saveurs. Nos fournisseurs sont majoritairement locaux et le petit potager de la crèche permet d'expérimenter le lien direct de la nature à l'assiette.

Les temps de repas et de goûters sont organisés différemment selon les sections pour répondre au développement et aux besoins des enfants.

➤ Le temps du repas et du goûter sur le groupe des moyens/grands :

Au-delà de la satisfaction d'un besoin primaire, le temps du repas participe à la construction de repères temporels.

Ce temps est donc pensé autour de rituels (présentation du menu, chanson de bon appétit, petit train du repas) et d'une organisation spatiale permettant d'apporter aux enfants et aux professionnels bien-être et convivialité.

En effet, nous disposons d'un espace dédié permettant d'organiser deux services de restauration entre 11h15 et 12h45. Les enfants s'installent à table en petits groupes, accompagnés d'un adulte. Cette organisation favorise plus de quiétude, ainsi les échanges entre pairs et avec l'adulte trouvent leur place.

Tout au long du repas les enfants participent activement. Ils mettent le couvert, se servent dans le plat puis débarrassent leur assiette. A la fin du repas, les enfants se débarbouillent avant de rejoindre l'espace de vie.

L'objectif est de rendre l'enfant acteur d'un moment de son quotidien, petit à petit, il chemine vers l'autonomie et la socialisation.

Le temps du goûter est organisé de la même façon entre 15h45 et 16h30.

➤ Le temps du repas/goûter sur le groupe des bébés/moyens :

Dans cette section, les repas se déroulent entre 11h et 14 h en fonction des besoins/rythmes de chacun, du fait de l'écart d'âge variant de 2 mois et demi à 24 mois. Bien sûr pour les plus petits, les biberons sont donnés à toute heure.

Nous disposons de deux espaces pour le repas, le parc pour les plus petits et la pièce du milieu pour les plus grands. Pour chacun de ces espaces, nous disposons de matériel adapté au développement moteur de l'enfant. (Transats souples, transats rigides, réhausseur, puis petites chaises/tables). Les biberons sont donnés dans les bras principalement, mais parfois si l'enfant est plus âgé et en capacité de boire son biberon seul, il peut être installé à table et le prendre.

De 2 mois et demi à environs 12 mois :

Après une alimentation exclusivement lactée, l'introduction d'aliments solides est proposée en concertation avec la famille pour accompagner l'enfant dans la diversification alimentaire.

Le repas pris en tête à tête avec l'adulte permet un moment privilégié, une prise en compte de l'individualité.

De 12 mois à 24 mois :

Au fur et mesure que l'enfant grandit, les repas évoluent en textures et en propositions gustatives. Lorsque l'enfant s'installe seul dans un réhausseur ou à table, il commence à manger seul, accompagné par un adulte pour cheminer vers un début d'autonomie.

En principe, vers 16 mois, le temps de repas se rapproche d'une organisation similaire à celle du groupe des grands.

➤ Place, rôle et posture des professionnels :

Être disponible pour les enfants est essentiel, aussi nous nous efforçons de limiter les conversations personnelles, l'enfant devant rester au cœur de notre préoccupation.

Durant le repas, le professionnel est en lien avec l'enfant, qu'il soit installé dans les bras pour la prise du biberon, dans un transat ou à table.

Il accompagne l'enfant dans la prise du repas si besoin, l'invite à découvrir son plat en verbalisant autour des saveurs. Lorsque l'enfant refuse de manger nous l'incitons à goûter, il peut ensuite choisir de finir son plat ou non, mais la suite du repas lui sera quand même proposé.

L'essentiel étant de garder comme objectif le partage et le plaisir.

Le Sommeil

Besoin vital pour les enfants, le sommeil à la crèche est dépendant du rythme de chacun, il peut être différent de celui de la maison. Nous nous efforçons de le respecter au mieux dans les limites de la collectivité.

➤ Le Sommeil sur le groupe des moyens/grands :

Nous disposons de trois dortoirs de sept à huit couchages composés de couchettes qui permettent aux enfants de se coucher et de se lever en toute autonomie. Il y a aussi des lits à barreaux pour des enfants qui ont besoin de se sentir plus contenus.

Dans cette section le rythme des enfants est plutôt homogène, une sieste est proposée à partir de 13h mais elle peut l'être à tout moment si l'enfant en ressent le besoin. Le réveil se fait de façon échelonnée selon le rythme de chacun.

La sieste pouvant être source d'angoisse pour l'enfant, il est important de construire des repères grâce à des rituels favorisant la sécurité affective. C'est pourquoi le temps de sommeil s'organise autour d'un temps d'histoires ; puis chaque enfant repère son dortoir/couchette et bénéficie d'un accompagnement à l'endormissement par la présence d'un adulte.

L'objectif étant d'apporter sérénité et calme pour réunir les conditions les plus favorables au sommeil.

➤ Le Sommeil sur le groupe des petits/moyens :

Nous disposons de trois dortoirs de six à sept couchages composés de lits à barreaux. En principe un enfant dort dans le même dortoir, sauf exception afin de répondre à son besoin à un moment donné.

Dans cette section le rythme des enfants est plutôt hétérogène, une sieste est proposée, à tout moment, dès que l'enfant en ressent le besoin. Le réveil se fait de façon échelonnée selon le rythme de chacun.

L'accompagnement au sommeil est personnalisé. L'endormissement peut se faire dans les bras, avec bercement ou pas ou dans la pièce de vie dans des lits prévus à cet effet.

L'objectif étant de s'adapter au rythme de l'enfant tout en préservant une forme de continuité entre la crèche et la maison, malgré les aléas de la collectivité.

➤ Posture professionnelle :

Pour accompagner l'enfant dans son sommeil, le professionnel doit savoir repérer les signes de fatigue, et connaître les rituels dont il a besoin pour s'endormir. Il se doit d'être calme en créant par sa présence et sa posture un environnement serein, propice à l'endormissement.

Motricité Libre

➤ Concept :

La motricité libre sous-entend laisser l'enfant libre de ses mouvements, ne pas lui imposer une posture non acquise par lui-même et le laisser découvrir seul ses possibilités. Ainsi l'enfant explore son environnement, appréhende l'espace, découvre son schéma corporel et prend confiance en lui.

➤ En pratique :

A la crèche, nous appliquons ce concept. Pour nous, il est garant du développement moteur de l'enfant et c'est un besoin essentiel. Il permet à l'enfant d'être acteur de son évolution motrice et de faire ses propres expériences.

Dès tout petit, l'enfant est donc installé au sol. Progressivement de lui-même, il commence à se mouvoir, puis à s'asseoir seul, à se hisser à l'aide des meubles pour construire des bases solides pour la marche.

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il prolonge ses expériences motrices dans les différents espaces moteurs mis à sa disposition tout au long de la journée que ce soit à l'intérieur de la crèche, comme à l'extérieur.

➤ Le rôle de l'adulte :

L'adulte est toujours présent pour sécuriser l'enfant et intervenir en cas de danger. Libre exploration motrice de l'enfant ne signifie en aucun cas absence de l'adulte. Au contraire, sa présence sécurise l'enfant et l'amène à explorer son environnement. Par des phrases, des mots, il va aussi verbaliser les progrès de l'enfant, l'encourager et participer ainsi avec lui à ses découvertes, (découvertes de ses sensations, découvertes corporelles, découverte de son équilibre etc.).

Permettre à l'enfant de se mouvoir librement est une valeur importante qui se traduit au quotidien dans l'accueil notamment à travers notre organisation ludique et sa libre exploration.

Les soins apportés à l'enfant

➤ Le change :

Nous disposons de salles de change sur chacun des groupes, équipées de plans à langer et de petits escabeaux pour permettre aux enfants d'accéder au plan de change. Le service des grands, dispose de petites toilettes.

Les changes sont effectués avec un gant de toilette, de l'eau et une base lavante neutre, le séchage se fait avec une petite serviette personnelle.

Au cours de la journée, l'enfant est changé quand il en a besoin. Toutefois, sa couche est vérifiée systématiquement avant et après chaque sieste.

Le change est un temps de partage privilégié avec l'enfant, où il est nécessaire de respecter son intimité. Nous verbalisons tous les soins que nous lui portons, à la fois pour ne pas être trop intrusif mais aussi pour lui faire prendre conscience progressivement de son corps.

Puis lorsque l'enfant grandit, nous l'invitons à se déshabiller et à ranger ses vêtements dans son casier pour l'encourager dans l'acquisition de son autonomie.

➤ L'acquisition de la propreté :

Devenir propre est un processus naturel pour l'enfant qui est tributaire d'une maturation physique, cognitive et affective. C'est un savoir-faire à laisser venir comme la marche, la parole.

Il est nécessaire de prendre du recul quant aux pressions sociales (école, entourage...) afin d'accompagner au mieux l'enfant dans ce processus. Mise à part une problématique particulière, tout enfant devient propre un jour ou l'autre.

Accompagner l'enfant dans l'acquisition de la propreté ne doit pas être entrepris trop précocement, ni avec contrainte. Ce n'est pas quelque chose que l'on enseigne à l'enfant, de ce fait à la crèche, nous respectons son rythme et ses demandes.

Lorsque cette acquisition est initiée à la maison, elle est poursuivie à la crèche et nous proposons le pot ou le toilette régulièrement à l'enfant à condition que celui-ci ne s'y oppose pas ou que cette démarche ne soit pas, à notre sens, trop précoce.

A la crèche, nous constatons que c'est souvent l'enfant qui initie cette démarche. Il commence à nous demander de changer sa couche lorsqu'il a uriné ou fait une selle, ou peut demander à aller sur le pot, même sans résultat. Cela signifie que l'enfant commence à ressentir ce qui se passe dans son corps, il s'agit des prémisses de la propreté. Parfois aussi par imitation de ceux qui sont déjà propres.

Deuxième partie

Proposer à l'enfant un espace de vie dédié à la découverte, au jeu et au partage

Aménager l'espace pour jouer librement

Le jeu est essentiel dans la vie de l'enfant, il est par ailleurs le 31ème article de la convention des droits de l'enfant.

Il lui permet de se construire, de comprendre ce qui se passe autour de lui, de garantir son développement et son éveil. L'enfant fait ce qu'il aime, ce qui le motive et surtout ce qu'il peut faire. Sinon le plaisir de jouer s'envole avec le jeu lui-même. Pendant le jeu, il multiplie les expériences et dans le cerveau les neurones foisonnent, se multiplient, se connectent et créent des réseaux de plus en plus denses. C'est par ces réseaux que passent toutes les informations dont nous avons besoin pour bouger, aimer, imaginer, apprendre, partager, créer. En fait, en jouant l'enfant fait son « travail ».

Parce que le jeu a cette fonction constructive, il est un pilier de notre projet. Sa mise en œuvre se décline selon trois axes de réflexion afin de permettre à l'enfant une liberté dans ses explorations ludiques, quel que soit son genre et ses possibilités.

Aménagement de l'espace :

➤ L'aménagement des espaces de vie :

Il est réfléchi pour s'adapter aux enfants afin qu'ils puissent être acteurs de leur jeu tout au long de la journée à travers un cadre structurant. La salle est découpée en espaces distincts pour donner des repères spatiaux et sécurisants aux enfants. Ces espaces fixes, sur une durée déterminée évoluent au fil de l'année.

Ainsi, dans chaque pièce de vie, des pôles fixes sont mis en place pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant et s'organisent de la manière suivante :

- Un espace d'exercice pour manipuler, expérimenter (hochets, jeu de caché/coucou/tableaux d'éveil...);
- Un espace moteur pour se mouvoir en toute liberté, découvrir son corps et développer sa motricité.
- Un espace de jeux symboliques pour imiter, imaginer, faire semblant (coin nursery/dinette, bricolage, ménage...)
- Un espace de mise en scènes pour imaginer, manipuler. (Garage avec voitures, fermes...)
- Un espace construction pour construire et déconstruire
- Un espace livre.

Parallèlement, s'ajoutent d'autres pôles dans lesquels l'enfant va faire d'autres expériences, par exemple peinture, terre, motricité fine et globale, dessin, littérature . Autant de façon pour éveiller sa créativité et sa sensorialité.

L'enfant se déplace librement entre les différents pôles, il s'y installe selon son envie et ses besoins du moment, selon le principe de la libre exploration ludique.

➤ **Matériel pédagogique :**

Pour que ce principe de libre exploration soit bénéfique à l'enfant, le choix du matériel utilisé dans les pôles est important et conduit à une organisation réfléchie.

Tous nos jeux sont choisis pour alimenter les pôles, ils sont classés et rangés par catégorie correspondant à ces derniers. Ce rangement facilite ainsi leur mise en place et l'adaptation de tout nouveau professionnel à notre organisation.

Un inventaire est réalisé chaque année, afin de faciliter le renouvellement des jeux, qu'ils soient achetés ou fabriqués à partir d'objets de récupération. L'objectif est de garantir l'organisation des espaces à travers une diversité et une qualité du matériel proposé.

De plus, des emprunts à la ludothèque permettent de varier les propositions de jeux auprès des enfants.

Diversité des expériences ludiques :

➤ **Découverte et expérimentation :**

Les pôles de jeu mis en place au sein des espaces de vie ont comme objectifs la découverte et l'expérimentation. A travers la diversité des jeux qui y sont proposés, nous offrons à l'enfant un champ d'expériences ludiques. Il y découvre les règles qui régissent notre monde et son fonctionnement (gravité, comparaison de tailles, poids, formes, couleurs, matières, ...).

Mais aussi il y apprend à contrôler ses mouvements, à imiter, reproduire, à utiliser son corps et sa réflexion, à cultiver sa créativité et sa sensorialité.

Tout est mis en œuvre pour que l'enfant explore par ses propres moyens, au grès de son développement.

➤ **Plaisir**

Pour les professionnels de la crèche, la notion de plaisir est primordiale et ne peut se différencier du jeu dans le sens où elle en est le garant. Le plaisir est la toile de fond de toutes les mises en place pédagogiques, seul celui-ci compte, aucune production n'est attendue.

Place et rôle du professionnel :

Être disponible pour les enfants est essentiel, aussi nous nous efforçons de limiter les conversations personnelles, l'enfant devant rester au cœur de notre préoccupation.

A la crèche l'enfant trouve des figures supplémentaires d'attachement. Sécure, il peut alors s'aventurer, découvrir et expérimenter.

Dans chaque pôle de jeu, le professionnel est une présence rassurante pour l'enfant qui joue. Il laisse l'enfant jouer comme il le souhaite, bienveillant, il verbalise et participe au jeu si l'enfant le sollicite.

Aux Fripouilles, le jeu s'explore librement, il encourage la rencontre, le partage libre et spontané entre pairs et avec l'adulte. Les expériences se multiplient dans le respect des possibilités de chacun. C'est une richesse pour l'enfant qui le fait cheminer à son rythme vers la socialisation et l'autonomie.

Eveil Culturel et Artistique

➤ Parlons d'éveil...

L'éveil de l'enfant est une notion vaste qui englobe plusieurs domaines : celui du développement moteur, sensoriel et psychoaffectif. De ce fait, l'éveil de l'enfant s'exerce grâce à ses sens, grâce aux interactions avec autrui mais aussi grâce à ses expériences.

L'éveil de l'enfant est quotidien bien sûr et dans chacune de ses actions. Néanmoins, l'aménagement de l'espace et les activités proposées au sein de la crèche par les professionnelles favorisent cet aspect.

➤ La littérature jeunesse :

Les albums jeunesse sont aussi importants que le jeu dans le développement de l'enfant et répondent, là encore, à de nombreux besoins chez celui-ci : appréhender ses émotions via un héros lui ressemblant, tout en lui permettant de se distancier, imaginer, partager un moment de complicité avec l'adulte, mais aussi être un temps de rituel rassurant annonçant la sieste, le coucher par exemple.

Concernant le développement du langage, les albums jeunesse permettent à l'enfant bien évidemment, de développer leur compréhension de la langue manuscrite autant qu'orale. Ils enrichissent leur vocabulaire, leur syntaxe et leurs permettent de prendre conscience d'un lien de causalité et d'une temporalité.

➤ Notre posture :

Dans le service des petits, des livres sont à disposition dans le « coin bibliothèque ». Les enfants peuvent les feuilleter librement, ils les mettent souvent à la bouche mais ceci fait

partie de leur découverte de l'objet-livre, comme de n'importe quels jeux. L'adulte peut proposer dans la journée de courts temps de lecture plus formels.

Dans le service des grands, des livres sont également à disposition dans le « coin calme ». Une pièce entière est dédiée à la lecture. Cette pièce est ouverte à l'accueil le matin, mais aussi dans la journée et l'enfant est libre de s'y rendre et de feuilleter les livres.

Enfin régulièrement d'autres supports autour de la littérature jeunesse comme les racontes-tapis, les kamishibais, des livres audios sont aussi proposés, ainsi que des sorties à la médiathèque locale pour les plus grands ou des emprunts à la médiathèque départementale viennent compléter cette ouverture au livre.

Quotidiennement, les temps histoires ritualisent la journée de l'enfant (avant le repas, avant la sieste, avant le goûter), mais ils sont aussi proposés spontanément.

➤ Les comptines :

La voix est l'un des moyens principaux de communication dont dispose le nouveau-né. Du côté de l'enfant, sa voix lui permet de manifester ses besoins primaires (sommeil, faim) via ses pleurs et aussi d'entrer en communication avec l'adulte par la suite, via le babillage. Elle participe donc aux interactions.

Grâce aux comptines, l'enfant va également prendre connaissance de la langue orale. Elles vont lui permettre de maîtriser la phonologie, la syntaxe de la langue mais aussi l'articulation de cette dernière.

De ce fait, la voix et tout ce qui peut y être relié est d'une importance capitale dans le développement de l'enfant et dans le lien à l'adulte.

Notre posture :

Que ce soit dans le service des petits ou dans celui des grands, nous chantons beaucoup ! Le matin, une fois le temps d'accueil terminé, un rassemblement des enfants est organisé autour d'un temps comptines. C'est l'occasion de se dire "bonjour" tous ensemble et de débiter la journée. Selon les mois de l'année et les thèmes, les comptines changent régulièrement et chez les grands, c'est parfois eux qui nous font des demandes.

Bien sûr, les comptines favorisent aussi le calme et la sérénité et elles peuvent être chuchotées, fredonnées lors de l'endormissement d'un tout petit ou pour l'apaiser tout simplement.

➤ Eveil artistique et sensoriel :

Quotidiennement à la crèche, l'enfant dispose de divers supports source de créativité et d'expression : peinture, argile, pâte à modeler, sable magique, gommettes, crayonnage etc, lui permettant de faire de nombreuses expériences avec des matières et des techniques différentes, d'ouvrir son imaginaire, d'affiner sa motricité fine et de comprendre des liens de causes à effets.

➤ Notre posture :

Lors de ces temps d'éveil, l'adulte accompagne l'enfant par le langage et le geste. Il l'encourage mais ne fera jamais à sa place. Il peut prendre part lui aussi aux activités pour partager un moment privilégié tout en étant garant de sa sécurité physique et affective. Aucun résultat ne sera attendu, seul le plaisir de faire, réside.

La nature:

L'enfant et la nature, quel lien ?

L'enfant est en permanence en lien avec son environnement. Grâce à sa curiosité naturelle, son envie de découverte permanente, l'enfant a besoin d'explorer pour intégrer de nombreuses informations. Nous considérons que de lui permettre un contact quotidien avec la nature éveillera davantage ses sens.

Concrètement, à la crèche :

➤ L'espace extérieur :

Permettre à l'enfant d'être en contact avec la nature est facilité dans la mesure où nous disposons d'un grand espace extérieur végétalisé, arboré et cyclable ainsi que d'un préau. Les sorties extérieures sont quotidiennes hors conditions météorologiques extrêmes. Lors des sorties dans le jardin l'enfant peut observer le vent, les petits bêtes dans l'herbe mais aussi les effets de nos carillons, mobiles et moulins à vent. L'espace extérieur est organisé de la même manière que l'intérieur selon différents pôles de jeu. Il y a des pôles fixes à l'année : coin moteur avec le pont de singe, les plots, petit mur d'escalade, locomotive, coin symbolique avec la petite cabane et la dînette, de plus des pôles mobiles sont ajoutés régulièrement (mise en scène avec garage et voitures, motricité fine avec crayonnage, gommettes ou craies sur tableau noir etc). De ce fait l'extérieur est investi comme un réel espace de vie : on y joue, on y chante, on lit des histoires, on y mange.

Un potager est animé par les enfants et les professionnels, on y explore le monde du vivant : la petite graine déposée dans la terre germe et donne des légumes que l'on voit pousser au fil des jours et qu'on mange ensuite lors du repas de midi, préparé par la cuisinière. Ce n'est pas immédiat, il faut être patient et l'enfant observe quotidiennement ses plantations. Enfin, un jardin d'ornement composé de fleurs permet d'observer les petites bêtes qui l'habite, tout en apportant une dimension esthétique et un lien différent à la nature pour l'enfant : la fleur est colorée, elle sent bon etc.

Approche pédagogique :

La nature est à l'extérieur comme à l'intérieur, grâce à différents éléments amenés par le professionnel lors d'ateliers tout au long de l'année : manipulation et transvasement de grains de maïs, de feuilles séchées à l'automne, de fleurs ou brins d'herbe, de riz, de pâtes et parfois même de neige ou de glaçons. L'argile et le sable sont d'autres supports utilisés fréquemment pour un rapport à la terre, tous comme les jeux d'eau.

➤ Notre posture :

Les professionnelles proposent régulièrement à l'enfant des supports diversifiés en lien avec la nature et l'amène à observer davantage certains éléments naturels.

Troisième PARTIE

Faire valoir la place des familles pour favoriser la
continuité éducative

L'accueil des Familles : Du premier contact aux échanges quotidiens

Aux Fripouilles, la place des familles est inhérente au fonctionnement de l'association puisque le conseil d'administration se compose de parents bénévoles. Pour autant, l'accueil des familles se doit d'être au cœur de nos pratiques, pour la construction d'un lien de confiance indispensable au bien être de chacun.

➤ Premier contact :

Le premier contact s'effectue au téléphone lors de la préinscription. C'est un temps durant lequel la direction recueille les besoins des familles et répond aux éventuelles questions.

Par la suite, lors de l'inscription, la famille rencontre la directrice, visite la crèche et découvre le fonctionnement. Durant cet échange, il est nécessaire de prendre son temps et d'être disponible afin d'initier une relation de confiance avant l'arrivée de l'enfant. La directrice reste joignable par mail ou par téléphone pour répondre à toutes éventuelles questions ultérieures à ce premier contact.

➤ La familiarisation :

La familiarisation est un processus de découverte au sein d'un nouvel environnement : la crèche. Cette période sert de socle à la rencontre entre l'enfant, sa famille et l'équipe. Elle permet de mettre en place une certaine continuité éducative et de guider la séparation en favorisant une relation de confiance au sein de cette triade.

Cette période est présentée aux parents durant l'inscription. De préférence, il est proposé qu'elle s'effectue sur dix temps mais la durée n'est pas fixe. En effet, elle doit faire sens pour l'enfant, s'adapter aux rythmes et besoins de chacun. L'enjeu étant de préparer sereinement l'arrivée de l'enfant.

Puis, chaque arrivée d'enfants est évoquée en équipe, et tout est organisé pour faciliter cet accueil.

Le premier jour, une professionnelle désignée accueille individuellement l'enfant et sa famille dans son futur espace de vie. Un échange avec les parents s'initie afin de relever leurs attentes, de réexpliquer le fonctionnement de la crèche et de permettre un premier contact avec l'enfant.

Puis durant les trois/quatre temps suivants, l'enfant est accueilli seul sur des moments de courte durée par la professionnelle en charge de sa familiarisation. Elle se rend disponible

pour lui et veille à transmettre à ses collègues les informations nécessaires pour prendre le relais. Progressivement, l'enfant, sa famille et les professionnelles apprennent à se connaître.

Au quotidien :

➤ Enfants/parents/professionnelles :

Les familles rentrent sur les espaces de vie et y circulent librement.

Les échanges avec les professionnelles sont spontanés, chacun rapporte ou recueille ce qui lui semble être important à dire ou à connaître sur la journée de l'enfant. Celui-ci peut participer à la discussion.

Ces moments de transmissions se veulent individuels afin de s'adapter aux besoins des parents et de l'enfant, ainsi la séparation nous semble plus douce et les moments de retrouvailles plus sereins.

Même si la communication orale prime, un écrit pour les points importants est nécessaire pour permettre le partage d'informations entre professionnelles. Pour garantir une confidentialité, nous disposons d'un classeur avec onglet nominatif accessible aux familles s'ils le souhaitent.

➤ Posture des professionnelles :

Nous avons fait le choix d'un accueil libre et spontané, sans y dédier une personne car cadre et posture professionnelle sont, pour nous, garants d'un bon accueil.

La professionnelle se montre souriante, accueillante, mais surtout observatrice pour ajuster ses interventions et ses réponses aux besoins de chacun durant ces moments de transition.

Moments partagés :

Tout au long de l'année, nous proposons aux parents des temps pour partager notre quotidien, en participant à des activités, des temps d'éveil et des moments festifs comme le goûter de Noël, le pique-nique de fin d'année entre autres ...

Enfin, le site internet permet également de garder un lien avec les familles tout au long de l'année.

⋮

Quatrième partie

Travailler en équipe en vue d'une cohérence éducative

« Le Travail d'équipe signifie faire partie d'un groupe de personnes ayant des compétences complémentaires en vue d'atteindre un objectif commun ».

Le travail d'équipe, comment il se définit et s'organise aux Fripouilles ?

➤ Définition :

Le travail d'équipe est central dans l'accueil du jeune enfant et de sa famille, il se doit d'être pensé afin que chaque professionnel trouve sa place au sein de la structure pour pouvoir accompagner l'enfant et sa famille de façon cohérente. Pour ce faire, l'équipe rédige un projet éducatif sur lequel elle appuie sa pratique. En ce sens, travailler en équipe nécessite d'être défini pour pouvoir s'organiser et s'articuler.

Pour nous, travailler en équipe c'est aussi partager ses compétences, s'écouter, communiquer, se faire confiance et se respecter. C'est porter une parole commune vers un but commun.

➤ Sa mise en œuvre :

Le travail d'équipe passe par des temps de réunion pour permettre des échanges, une réflexion commune sur l'évolution des pratiques et le quotidien. Il s'agit de travailler sur des thématiques en lien direct avec l'accueil des enfants et des familles. Ce peut être aussi simplement traiter des questions d'organisation.

Aux Fripouilles, les réunions ont lieu de façon hebdomadaire dans les services et mensuel en équipe entière.

En plus de ceci, l'équipe dispose d'outils (cahier de relève, tableaux récapitulatifs...) nécessaires dans le quotidien pour maintenir une bonne communication et une cohérence éducative.

Développement des compétences et analyse des pratiques

Formations :

Au sein de notre structure, le développement des compétences professionnelles passe avant tout par l'accès à de nombreuses formations continues grâce à un fond financier conventionnel. Ces dernières se doivent d'être référencées comme gage d'un contenu de qualité.

Le professionnel choisit le thème en fonction de ses aspirations professionnelles afin de maintenir sa motivation, d'affiner ses compétences dans un domaine lié à son activité. Il est aussi acteur de sa carrière professionnelle en étant libre d'accéder à d'autres diplômes ou niveaux de formation grâce à des dispositifs tels que la VAE entre autres.

➤ L'analyse des pratiques professionnelles

L'Analyse de la Pratique Professionnelle se définit comme un espace et temps donné qui permet aux professionnels d'une discipline de réfléchir sur leur pratique. Cet espace permet d'identifier, d'analyser et d'apporter une réflexion pragmatique aux problèmes rencontrés.

L'analyse des pratiques est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle. **Elle est encadrée par un expert, de la discipline analysée, ayant la qualité de prestataire externe à l'entreprise.**

Aux fripouilles, l'équipe bénéficie de 5 séances de 1h30 réparties sur l'année sans la présence de l'équipe de direction. Cette dernière participe à des sessions extérieures avec un public partageant les mêmes fonctions.

L'accueil des nouveaux professionnels et l'accueil des stagiaires

➤ Arrivée des nouveaux Professionnels :

Tout nouveau salarié est informé par la direction de l'organisation de la structure à la fois sur le plan administratif (plannings et documents administratifs) et sur le plan éducatif (projet d'établissement etc.).

Aussi, avant chaque arrivée, une présentation succincte du salarié est faite à l'équipe afin d'initier son intégration.

A la prise de poste le nouveau salarié est doublé par un collègue. L'idée étant de l'accompagner, de lui laisser le temps d'observer pour qu'il s'adapte sereinement à nos pratiques et notre organisation.

➤ L'accueil des stagiaires :

L'accueil des stagiaires fait partie de nos missions de formation de nouveaux professionnels.

Tout au long de l'année, nous accueillons des stagiaires de différentes formations, à raison d'une stagiaire par service et répartis dans ces derniers en fonction de la nature du stage et de l'âge.

Deux maîtres de stage gèrent les candidatures et l'administratif, organisent les plannings et nomment les tuteurs de terrain.

Avant chaque arrivée, une présentation succincte du stagiaire est faite à l'équipe et plus particulièrement au tuteur.

Le stagiaire rencontre le maître de stage qui lui remet sa convention signée et le livret d'accueil.

ANNEXE 1

La charte nationale d'accueil du jeune enfant

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, à quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 218-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et être lue dans les projets d'accueil.

ANNEXE 2

Première Partie : Répondre aux besoins physiologiques, affectifs et émotionnels de l'enfant

➤ Evaluation générale :

Date évaluation du projet en équipe	Projet toujours en adéquation avec les pratiques (oui/non)	Si non : Point/partie à retravailler et délais
23/09/2024	OUI	

➤ Commentaires éventuels :

➤ Aspirations en lien avec les thématiques :

Thématiques/Partie/Points	Aspirations	Date de Réalisation
Accueillir les besoins affectifs et émotionnels de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation équipe entière développement et besoin de l'enfant de 0à3ans. ✓ Formation équipe entière aux troubles du neuro développement (TND) 	<p>Réalisé</p> <p>Non réalisé</p>
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Climatisation du réfectoire. ✓ Couvrir le carrelage du réfectoire par un sol souple pour plus de sécurité et de confort. ✓ Installation d'un lavabo enfant à 2ou3 robinets. ✓ Enrichir l'information concernant l'alimentation en direction des familles. 	<p>Réalisé</p> <p>Non réalisé</p> <p>Non réalisé</p> <p>A poursuivre</p>
Le Sommeil	Néant	
Motricité Libre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire intervenir une psychomotricienne pour un appui technique. 	Réalisé
Les soins apportés à l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aération/ventilation des salles de change par l'achat de purificateurs d'air. ✓ Achat d'un escabeau pour la salle de change des petits. ✓ Création d'un petit wc dans la salle de change des petits. ✓ Revoir étagères de rangement des gants et serviettes de toilettes salle de change des grands. 	<p>Non réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>Non réalisé</p> <p>Non réalisé</p>

ANNEXE 3

Deuxième Partie : Proposer à l'enfant un espace de vie dédié à la découverte, au jeu et au partage

➤ Evaluation générale :

Date évaluation du projet en équipe	Projet toujours en adéquation avec les pratiques (oui/non)	Si non : Point/partie à retravailler et délais
23/09/24	OUI	

➤ Commentaires éventuels :

➤ Aspirations en lien avec les thématiques :

Thématiques/Partie/Points	Aspirations	Date de Réalisation
Aménager l'espace pour jouer librement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Achat d'un trampoline. ✓ Réalisation d'un mur d'escalade dans la cour extérieure. ✓ Climatisation du lieu de vie 	<p>Non réalisé</p> <p>Réalisé, petit module de mur d'escalade</p> <p>Réalisé</p>
Eveil Culturel et Artistique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation musicale en direction de l'équipe autour de comptines du monde. ✓ Atelier musical en direction des enfants avec un intervenant extérieur. ✓ Intervention d'un(e) plasticien(e). 	<p>Réalisé</p> <p>En formation de plusieurs séances</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p>
La Nature :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer une ouverture afin que les enfants accèdent de manière sécurisée au jardin sans passer par le couloir de service. ✓ Créer une terrasse en sol souple devant le service des petites pour que les non marcheurs profitent davantage de l'extérieur. ✓ Poursuivre et veiller à garder un espace sensoriel dans la cour. ✓ Poursuite du jardin potager et aromatique. ✓ Plantation florale. 	<p>En cours de réalisation</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé, à poursuivre chaque année</p>

ANNEXE 4

Troisième Partie : Faire valoir la place des familles pour favoriser une continuité éducative

➤ Evaluation générale :

Date évaluation du projet en équipe	Projet toujours en adéquation avec les pratiques (oui/non)	Si non : Point/partie à retravailler et délais
8/10/24	OUI	

➤ Commentaires éventuels :

➤ Aspirations en lien avec les thématiques :

Thématiques/Partie/Points	Aspirations	Date de Réalisation
La familiarisation	Néant	
Au quotidien	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En permanence être vigilant à garder une communication orale axée sur la journée, anecdote (sortir d'une relève uniquement centrée sur le repas/le sommeil et les changes) 	Réalisé, formation sur les transmissions : 30 et 31 octobre 2024
Moments partagés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer plus de temps partagés avec les enfants autour d'atelier ✓ Permettre aux parents de proposer une activité (jouer d'un instrument de musique/ cuisine) ✓ Organiser des conférences sur des thématiques en direction des familles avec les partenaires présents sur le territoire. 	<p>Réalisé tout au long de l'année</p> <p>Réalisé lors de la semaine du goût</p> <p>Non réalisé</p>

ANNEXE 5

Quatrième Partie : Travailler en équipe en vue d'une cohérence éducative

➤ Evaluation générale :

Date évaluation du projet en équipe	Projet toujours en adéquation avec les pratiques (oui/non)	Si non : Point/partie à retravailler et délais
8/10/24	Travail à poursuivre	

➤ Commentaires éventuels :

ANNEXE 6

Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

RÈGLEMENTATION COMMUNE AUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (Articles 3 à 7)

« Art. R. 2324-17.- « II.-Les établissements et services d'accueil non permanent de jeunes enfants comprennent :

« 1° Les crèches collectives : établissements d'accueil collectif accueillant des enfants dans leurs locaux de manière régulière ou occasionnelle, y compris les établissements proposant un accueil de courte durée, dits " haltes-garderies " ;

« 2° Les jardins d'enfants : établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de dix-huit mois et plus ;

« 3° Les crèches familiales : services assurant l'accueil d'enfants, régulier ou occasionnel, par les assistants maternels mentionnés à l'[article L. 421-17-1 du code de l'action sociale et des familles](#), salariés desdits services.

« Un même établissement ou service dit " multi-accueil " peut associer l'accueil collectif et l'accueil familial ou l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

« III.-L'ensemble de ces établissements et services peuvent organiser l'accueil des enfants de façon uniquement occasionnelle ou saisonnière.

« IV.-L'ensemble de ces établissements et services peuvent être à gestion parentale au sens de l'article R. 2324-50 du présent code. »

« Art. R. 2324-29.-Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'[article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles](#).

« Le projet d'établissement ou de service comprend les éléments suivants :

« 1° Un projet d'accueil. Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage ;

« 2° Un projet éducatif. Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons ;

« 3° Un projet social et de développement durable. Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'[article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles](#). Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable. »

« Art. R. 2324-30.-I.-Les établissements et services d'accueil élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service, et notamment :

« 1° Les fonctions du directeur, du responsable technique ou du référent technique selon la catégorie d'appartenance de l'établissement ;

« 2° Les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction, dans les conditions fixées à R. 2324-36 ;

« 3° Les modalités d'inscription et les conditions d'admission des enfants, telles que fixées le cas échéant par le délégant dans le cadre d'une délégation de service public ou par l'autorité contractante dans le cadre d'un marché public ;

« 4° Les horaires et les conditions d'arrivée et de départ des enfants ;

« 5° Le mode de calcul des tarifs et les éléments du contrat d'accueil ;

« 6° Les modalités du concours du référent " Santé et Accueil inclusif " prévu à l'article R. 2324-39, ainsi que, le cas échéant, du ou des professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40 et des professionnels mentionnés à l'article R. 2324-38 ;

« 7° Les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article R. 2324-27.

« Art. R. 2324-46.-I.-Les crèches collectives et haltes-garderies mentionnées au 1° de l'article R. 2324-17 relèvent des catégories suivantes, selon la capacité d'accueil prévue par l'autorisation du président du conseil départemental ou figurant dans la demande d'avis qui lui a été adressée :

« 1° Les micro-crèches : établissements d'une capacité d'accueil inférieure ou égale à 12 places ;

« 2° Les petites crèches : établissements d'une capacité d'accueil comprise entre 13 et 24 places ;

« 3° Les crèches : établissements d'une capacité d'accueil comprise entre 25 et 39 places ;

« 4° Les grandes crèches : établissements d'une capacité d'accueil comprise entre 40 et 59 places ;

« 5° Les très grandes crèches : établissements d'une capacité d'accueil supérieure ou égale à 60 places.

« II.-Dans les crèches collectives et haltes-garderies, la taille maximale des unités d'accueil visées à l'article R. 2324-28 est de soixante places. » ;

« Art. R. 2324-46-4.-I.-En matière d'encadrement, les crèches collectives et haltes-garderies respectent les dispositions fixées aux articles R. 2324-42 à R. 2324-43-2.

« II.-Toute crèche collective ou halte-garderie assure la présence auprès des enfants effectivement accueillis d'un effectif de professionnels au sein de l'établissement relevant de l'article R. 2324-42 suffisant pour garantir :

« 1° Soit un rapport d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent ;

« 2° Soit un rapport d'un professionnel pour six enfants.

« L'établissement mentionne dans son règlement de fonctionnement le choix opéré en application des deux alinéas précédents et en informe le président du conseil départemental. Tout contrôle s'effectue au regard de ce choix. » ;